

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 AVRIL 2025 PROCES-VERBAL

Nombre de membres :

En exercice : 66

Présents : 42

Votants : 50

Le 10 avril 2025 à 18h30, le conseil communautaire s'est réuni en séance publique, à Culoz-Béon, sous la présidence de Pauline GODET.

Date de convocation : 1^{er} avril 2025

Secrétaire de séance : Robert SERPOL

PRESENTS :

Andert-et-Condon	MARTINAT Francine	
Arboys-en-Bugey	RIERA Michel Charles	
Armix	VUILLOUD Véronique	
Arvière-en-Valromey	SERPOL Robert	Suppléant - pouvoir de ANCIAN Bernard
Belley	BERTHET Jean-Michel	
Belley	CANOT Dominique	
Belley	CLUZEL Annie	
Belley	DEMENTHON Charlotte	
Belley	DESCHAMPS Marie-Hélène	Pouvoir de DA COSTA Angélica
Belley	LAHUERTA Dimitri	Pouvoir de HEDON Jean-Yves
		Arrivé au vote de la délibération n° 5
Belley	MEYRAND Bernard	
Belley	PONCY Daniel	
Belley	ROUX Pierre	
Belley	SCHREIBER Sylvie	
Belley	THEVENOT Nadine	Pouvoir de ROUX Isabelle
Brégnier-Cordon	VERGAIN Thierry	
Brens	AUBRUN Norbert	Arrivé au vote de la délibération n° 5
Brens	LACHIZE-PICCINO Sandrine	Arrivée au vote de la délibération n° 5
Ceyzérieu	KELLER Myriam	
Chazey-Bons	FORT Bruno	
Cheignieu-la-Balme	BUET Marc	
Colomieu	BORGEY Gilles	
Contrevoz	FRANCOIS Jean-Jacques	Suppléant
Culoz-Béon	ANDRÉ-MASSE Franck	Pouvoir de FELCI Claude
Culoz-Béon	GUILLAND Marc	
Culoz-Béon	PETITE Anne-Laure	Arrivée au vote de la délibération n° 10
Culoz-Béon	RAVIER Danielle	
Cuzieu	MARCHAND Stéphanie	
Flaxieu	GUILLAND Jean-Yves	Suppléant
Groslée-Saint-Benoit	KJAN Marie Odile	
Groslée-Saint-Benoit	SOUDAN Henri	
Izieu	MARTIN-BARBAZ Denis	
Lavours	LAFOUCRIERE Jean	Suppléant
Magnieu	GUITTET Thierry	
Marignieu	DEMANGE Pascal	

Massignieu-de-Rives	VINETTE Didier	
Parves-et-Nattages	BIJOT Jean-François	
Peyrieu	COCHONAT Pierre	Pouvoir de VALLIN Pierre
Polliou	BRUN Jean-Philippe	
Rossillon	COUILLOUD Jean-Yves	Suppléant
Saint-Germain-Les-Paroisses	CASTIN Régis	
Saint-Martin-de-Bavel	VINCENT Xavier	Pouvoir de DEGUISNE Sabrina
Valromey-sur-Séran	BOLON André	Pouvoir de BROUSSART Pierre
Valromey-sur-Séran	GODET Pauline	Ne prend pas part au vote des délibérations n° 10 à 24
Virieu-le-Grand	VALLIN Yvette	
Virignin	BANDET Marcel	Pouvoir de MASSÉ Emmanuel

EXCUSES

Ambléon	BIONDA Annie
Artemare	MASSÉ Emmanuel
Artemare	ROUX Isabelle
Belley	DA COSTA Angélica
Belley	DELPON Annie
Belley	HEDON Jean-Yves
Belley	ROZIER Marie-Christine
Conzieu	PEZANT Pascal
Culoz-Béon	FELCI Claude
Culoz-Béon	LE CERF Céline
Haut-Valromey	ANCIAN Bernard
Haut-Valromey	BROUSSART Pierre
Murs-et-Gélignieux	VALLIN Pierre
Prémeyzel	ROPELE Jean-Pierre
Talissieu	DEGUISNE Sabrina

ABSENTS

Belley	RODRIGUEZ Philippe
Champagne-en-Valromey	JUILLET Claude
Cressin-Rochefort	CHIFFE Frédéric
La Burbanche	MARIÉ Patrick
Vongnes	GUILLON Pascale

LE QUORUM EST ATTEINT

MOUVEMENTS DE SALLE

Norbert AUBRUN, Sandrine LACHIZE-PICCINO et Dimitri LAHUERTA arrivent à 18h49 avant le vote de la délibération 5.
Anne-Laure PETITE arrive à 18h52 avant le vote de la délibération 10.

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025.
3. Information sur les décisions prises jusqu'au 31 mars 2025.

REGIES DES EAUX ET DE L'ASSAINISSEMENT :

4. Zonage d'assainissement de la commune de Valromey-sur-Séran.

DEVELOPPEMENT, AMENAGEMENT ET PROMOTION DU TERRITOIRE :

5. Approbation du projet culturel de territoire 2025-2030.
6. Demande de subvention au titre du fonds vert pour la mise en place d'une incitation financière au covoiturage.

AMENAGEMENT TECHNIQUE :

7. Demande de subvention auprès de l'État pour le confortement d'un mur de soutènement sur la commune d'Arvière-en-Valromey.
8. Demande de subvention auprès de l'État pour la rénovation du pont sur l'eau morte situé entre les communes d'Artemare et Saint-Martin-de-Bavel.

FINANCES :

9. Approbation des comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes de la CCBS.
10. Adoption du compte administratif du budget principal de la CCBS.
11. Adoption du compte administratif du budget annexe Gestion des déchets.
12. Adoption du compte administratif du budget annexe GEMAPI.
13. Adoption du compte administratif du budget annexe SPANC.
14. Adoption du compte administratif du budget annexe Maisons médicales.
15. Adoption du compte administratif du budget annexe Site du lac.
16. Adoption du compte administratif du budget annexe Port de plaisance.
17. Adoption du compte administratif du budget annexe ADS.
18. Adoption du compte administratif du budget annexe Actipôle.
19. Adoption du compte administratif du budget annexe Orofusion.
20. Adoption du compte administratif du budget annexe Atelier relais Ousson nord.
21. Adoption du compte administratif du budget annexe ZAC La Picardière.
22. Adoption du compte administratif du budget annexe ZA Pré du pont.
23. Adoption du compte administratif du budget annexe Eau.
24. Adoption du compte administratif du budget annexe Assainissement.
25. Affectation des résultats du budget principal de la CCBS.
26. Affectation des résultats du budget annexe Gestion des déchets.
27. Affectation des résultats du budget annexe GEMAPI.
28. Affectation des résultats du budget annexe SPANC.
29. Affectation des résultats du budget annexe Maisons médicales.
30. Affectation des résultats du budget annexe Site du lac.
31. Affectation des résultats du budget annexe Port de plaisance.
32. Affectation des résultats du budget annexe ADS.
33. Affectation des résultats du budget annexe Actipôle.
34. Affectation des résultats du budget annexe Orofusion.
35. Affectation des résultats du budget annexe Atelier relais Ousson nord.
36. Affectation des résultats du budget annexe ZAC La Picardière.
37. Affectation des résultats du budget annexe ZA Pré du pont.
38. Affectation des résultats du budget annexe Eau.
39. Affectation des résultats du budget annexe Assainissement.
40. Taux d'imposition 2025.
41. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2025.
42. Taxe GEMAPI, fixation du produit 2025.
43. Vote du budget principal 2025.

- 44. Vote du budget annexe Gestion des déchets 2025.
- 45. Vote du budget annexe GEMAPI 2025.
- 46. Vote du budget annexe SPANC 2025.
- 47. Vote du budget annexe ADS 2025.
- 48. Vote du budget annexe Lotissements ZA 2025.
- 49. Vote du budget annexe Eau 2025.
- 50. Vote du budget annexe Assainissement 2025.
- 51. Vote du budget annexe Transports.
- 52. Subventions aux associations et autres organismes.
- 53. Subventions et avances aux budgets annexes.
- 54. Liste des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement du budget principal.
- 55. Pacte financier et fiscal de solidarité.
- 56. Protocole d'accord transactionnel avec la ville de Belley.
- 57. Remboursement des heures de voirie 2024.
- 58. Remboursement anticipé d'un emprunt.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET ouvre la séance à 18h38 et remercie la commune de Culoz-Béon pour l'accueil du conseil communautaire.

1. Désignation du secrétaire de séance.

Pauline GODET demande au conseil communautaire de nommer un secrétaire de séance qui assurera le compte-rendu des débats.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, le conseil communautaire désigne Robert SERPOL comme secrétaire de séance.**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mars 2025.

Pauline GODET soumet le procès-verbal de la séance précédente à l'approbation de l'assemblée.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITÉ, le conseil communautaire adopte le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025.**

3. Délibération : Informations sur les décisions prises jusqu'au 31 mars 2025.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Par sa délibération n°2023-247 en date du 14 décembre 2023, le conseil communautaire a délégué un certain nombre de pouvoirs à la présidente et au bureau exécutif.

Pauline GODET rend compte des décisions prises jusqu'au 31 mars 2025.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire prend acte des décisions présentées.**

4. Zonage d'assainissement de la commune de Valromey-sur-Séran.

- ✓ **Axe 2 du projet de territoire : préserver les ressources, le capital environnemental et la qualité de vie du territoire.**

Pierre COCHONAT indique que la commune de Valromey-sur-Séran est en cours d'élaboration de son PLU et cette démarche nécessite notamment la révision du zonage d'assainissement.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve l'ensemble des documents relatifs au projet de zonage d'assainissement collectif et non collectif sur la commune de Valromey-sur-Séran, et autorise la mise à l'enquête publique du dossier de zonage en même temps que le PLU de la commune.**

5. Approbation du projet culturel de territoire 2025 -2030.

- ✓ **Axe 1 du projet de territoire : redynamiser le territoire et renforcer son attractivité résidentielle, économique et touristique.**

Régis CASTIN rappelle que, dans la continuité du projet de territoire, la CCBS a initié une réflexion sur sa politique culturelle, avec la volonté de bâtir collectivement une véritable feuille de route coconstruite avec les différents acteurs du territoire.

A l'issue d'un riche travail de concertation, cinq thématiques prioritaires ont été identifiées et fondent le projet culturel de territoire (PCT) :

- La coopération entre les acteurs culturels du territoire.
- L'ancrage de l'offre culturelle dans le territoire.
- La reconnexion des enjeux du projet de territoire avec les enjeux et ressources culturelles locales.
- La création de nouvelles dynamiques intersectorielles et interdisciplinaires.
- La visibilité, la valorisation et l'activation des ressources culturelles locales.

Ces thématiques seront traitées en respectant les principes suivants :

- Garantir l'équité territoriale.
- Prendre en compte la question des droits culturels.
- Evaluer les actions du PCT, les modalités de gouvernance tout au long de la démarche.

Régis CASTIN propose au conseil communautaire d'approuver le PCT et sa déclinaison en 3 axes :

- **Axe 1. Garantir l'équité d'accès à l'offre culturelle et favoriser le maillage territorial.**
 - Objectifs opérationnels :
 - Développer des parcours artistiques et culturels dès le plus jeune âge et tendre vers une généralisation de l'éducation artistique et culturelle.
 - Favoriser l'ouverture des lieux culturels et lieux non dédiés à l'accueil de projets culturels.
 - Lever le frein mobilité.
 - Aller vers les publics.
- **Axe 2. Dynamiser le territoire et renforcer son attractivité.**
 - Objectifs opérationnels :
 - Soutenir les projets et événementiels culturels.
 - Organiser la diffusion de l'information et la communication sur le territoire.
 - Accompagner l'évolution et la modernisation des équipements culturels en lien avec les nouveaux usages.
 - Protéger et mettre en valeur les patrimoines de Bugey-Sud.
 - Soutenir la création artistique.
- **Axe 3. Favoriser la connaissance, l'appropriation du territoire et la participation.**
 - Objectifs opérationnels :
 - Construire une vision partagée du territoire.
 - Favoriser la connaissance et la valorisation des ressources culturelles locales.
 - Développer la connaissance du territoire et les actions de sensibilisation.
 - Accompagner la mise en œuvre du projet de territoire.
 - Fédérer et coordonner les acteurs et habitants autour du Projet Culturel de Territoire et du Projet de Territoire.

➤ **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve le Projet Culturel de Territoire Bugey-Sud 2025-2030 tel que présenté.**

Pour Pauline GODET, ce projet culturel 2025-2030 devra être retranscrit dans le projet de territoire et dans les statuts de la CCBS.

6. **Demande de subvention au titre du fonds vert pour la mise en place d'une incitation financière au covoiturage.**

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Francine MARTINAT rappelle que la CCBS a instauré une incitation financière pour développer le covoiturage du quotidien (trajets domicile-travail).
Les premiers chiffres de fréquentation sont encourageants avec 506 inscrits à la plateforme.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la présidente à solliciter une subvention de l'Etat au titre du fonds vert d'un montant de 13 316 € HT (soit 42,52 % du montant total du projet estimé à 31 316 € HT) pour le financement de cette mesure.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise la sollicitation d'une subvention à hauteur de 13 316 € HT, auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert, pour sa mise en œuvre.**

Pauline GODET précise qu'une offre complémentaire de covoiturage solidaire, tootOtoor, sera prochainement proposée sur le Valromey.

7. Demande de subvention auprès de l'État pour le confortement d'un mur de soutènement sur la commune d'Arvière-en-Valromey.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Jean-Michel BERTHET informe l'assemblée que, pour résoudre les désordres constatés sur le mur soutenant le chemin du Catelay à Arvière-en-Valromey, la CCBS doit réaliser les travaux suivants, entre le 1^{er} mai 2025 et le 31 juillet 2025 :

- Création d'une longrine en contre œuvre en pied et en tête de mur.
- Forage et scellement d'ancrage.
- Réalisation d'un parement en béton projeté.
- Pose de garde-corps.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la présidente à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) et de la DETR (Dotation d'Equipe-ment des Territoires Ruraux) d'un montant de 27 646 € HT (soit 40 % du montant total des travaux estimés à 69 115 € HT).

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise la sollicitation de subventions auprès de tous les financeurs potentiels, en particulier la DSIL de l'Etat..**

8. Demande de subvention auprès de l'État pour la rénovation du pont sur l'eau morte situé entre les communes d'Artemare et Saint-Martin-de-Bavel.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Jean-Michel BERTHET rappelle que la CCBS a engagé une opération pluriannuelle de rénovation des ouvrages d'arts situés sur le territoire communautaire.

En 2025, la rénovation du pont sur l'eau morte entre les communes d'Artemare et de Saint-Martin-de-Bavel est programmée. Les travaux suivants seront réalisés entre le 1^{er} mai 2025 et le 31 juillet 2025 :

- Reprise de l'étanchéité par mise en place de géomembrane bitumineuse.
- Renforcement de l'intrados de voute en béton projeté.
- Réalisation de tranchée drainante sur 25 ml environ.
- Pose de garde-corps

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser la présidente à solliciter une subvention de l'Etat au titre de la DSIL et de la DETR d'un montant de 36 804 € HT (soit 40 % du montant total des travaux estimés à 92 010 € HT).

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire autorise la sollicitation de subventions auprès de tous les financeurs potentiels, en particulier la DSIL de l'Etat.**

INTERVENTIONS :

Xavier VINCENT s'étonne de découvrir en séance ces travaux à intervenir sur sa commune.

Jean-Michel BERTHET répond que la sécurisation des ponts est abordée lors de chaque commission voirie depuis 3 ans.

9. Approbation du compte de gestion du budget principal et des budgets annexes de la CCBS.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Pierre ROUX rappelle que le compte de gestion est un document issu de la comptabilité tenue parallèlement par le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax.

Ce document reflète les opérations de dépenses et de recettes réellement effectuées au cours de l'année civile précédente, et permet d'attester de la régularité des budgets.

Monsieur le responsable du service de gestion comptable d'Oyonnax a récemment transmis les comptes de gestion de l'exercice 2024 pour les budgets (principal et annexes) de la CCBS. Ils ont été visés et certifiés conformes par l'ordonnateur.

➤ **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire :**

- **Approuve les comptes de gestion du budget principal et des budgets annexes 2024.**
- **Constate une différence de report du résultat de fonctionnement de 17 642 € entre le compte administratif et le compte de gestion sur le budget principal.**
Cet écart provient d'une erreur d'inversion de chiffre lors de la reprise de l'excédent de fonctionnement 2023 par la CCBS.
- **Constate une différence de report de résultat de fonctionnement de 1 € entre le compte administratif et le compte de gestion sur le budget annexe Eau.**
Cet écart provient d'une erreur de reprise de l'excédent de fonctionnement 2023 par la CCBS.

10. Approbation du compte administratif 2024 du budget principal.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif du budget principal résumé comme suit :

600-BUDGET PRINCIPAL

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	4 847 985,24 €	- €	6 730 571,12 €	- €	11 578 556,36 €
Opérations de l'exercice	18 522 742,70 €	20 925 039,49 €	6 526 803,10 €	5 137 545,60 €	25 049 545,80 €	26 062 585,09 €
TOTAUX	18 522 742,70 €	25 773 024,73 €	6 526 803,10 €	11 868 116,72 €	25 049 545,80 €	37 641 141,45 €
Résultats de clôture	- €	7 250 282,03 €	- €	5 341 313,62 €		
Reste à réaliser	- €	- €	6 065 270,00 €	1 472 896,00 €	6 065 270,00 €	1 472 896,00 €
TOTAUX CUMULES	18 522 742,70 €	25 773 024,73 €	12 592 073,10 €	13 341 012,72 €	31 114 815,80 €	39 114 037,45 €
RESULTATS DEFINITIFS		7 250 282,03 €		748 939,62 €		7 999 221,65 €

- **Après en avoir délibéré hors de la présence de Pauline GODET, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2024 du budget principal.**

11. Adoption du compte administratif du budget annexe Gestion des déchets.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif du budget annexe gestion des déchets résumé comme suit :

613-BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	1 948 363,94 €	- €	53 898,87 €	- €	2 002 262,81 €
Opérations de l'exercice	4 937 197,60 €	5 338 841,50 €	469 985,82 €	300 916,95 €	5 407 183,42 €	5 639 758,45 €
TOTAUX	4 937 197,60 €	7 287 205,44 €	469 985,82 €	354 815,82 €	5 407 183,42 €	7 642 021,26 €
Résultats de clôture	- €	2 350 007,84 €	115 170,00 €	- €	- €	- €
Reste à réaliser	- €	- €	57 414,00 €	- €	57 414,00 €	- €
TOTAUX CUMULES	4 937 197,60 €	7 287 205,44 €	527 399,82 €	354 815,82 €	5 464 597,42 €	7 642 021,26 €
RESULTATS DEFINITIFS		2 350 007,84 €	172 584,00 €	- €		2 177 423,84 €

- Après en avoir délibéré hors de la présence de Pauline GODET, PAR 53 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Thierry GUITTET), le conseil communautaire adopte le compte administratif 2024 du budget annexe gestion des déchets.

12. Adoption du compte administratif du budget annexe GEMAPI.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif du budget annexe GEMAPI résumé comme suit :

615-BUDGET ANNEXE GEMAPI

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	- €	19 737,90 €	- €	19 737,90 €	- €
Opérations de l'exercice	454 840,96 €	611 687,20 €	527 918,32 €	517 674,61 €	982 759,28 €	1 129 361,81 €
TOTAUX	454 840,96 €	611 687,20 €	547 656,22 €	517 674,61 €	1 002 497,18 €	1 129 361,81 €
Résultats de clôture	- €	156 846,24 €	29 981,61 €	- €		
Reste à réaliser	- €	- €	33 525,00 €	65 070,00 €	33 525,00 €	65 070,00 €
TOTAUX CUMULES	454 840,96 €	611 687,20 €	581 181,22 €	582 744,61 €	1 036 022,18 €	1 194 431,81 €
RESULTATS DEFINITIFS		156 846,24 €		1 563,39 €		158 409,63 €

- Après en avoir délibéré hors de la présence de Pauline GODET, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2024 du budget annexe GEMAPI.

13. Adoption du compte administratif du budget annexe SPANC.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif du budget annexe SPANC résumé comme suit :

611-BUDGET ANNEXE SPANC

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	61 355,27 €	- €	35 123,74 €	- €	96 479,01 €	- €
Opérations de l'exercice	70 644,21 €	70 000,00 €	28 000,00 €	57 864,99 €	98 644,21 €	127 864,99 €
TOTAUX	131 999,48 €	70 000,00 €	63 123,74 €	57 864,99 €	195 123,22 €	127 864,99 €
Résultats de clôture	61 999,48 €	- €	5 258,75 €	- €		
Reste à réaliser	- €	- €	35 000,00 €	41 479,80 €	35 000,00 €	41 479,80 €
TOTAUX CUMULES	131 999,48 €	70 000,00 €	98 123,74 €	99 344,79 €	230 123,22 €	169 344,79 €
RESULTATS DEFINITIFS	61 999,48 €			1 221,05 €	60 778,43 €	

- Après en avoir délibéré hors de la présence de Pauline GODET, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2024 du budget annexe SPANC.

14. Adoption du compte administratif du budget annexe Maisons médicales.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif du budget annexe Maisons médicales résumé comme suit :

609-BUDGET ANNEXE MAISONS MEDICALES

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	16,75 €	8 638,11 €	- €	8 638,11 €	16,75 €
Opérations de l'exercice	182 376,38 €	170 662,50 €	125 065,78 €	114 779,35 €	307 442,16 €	285 441,85 €
TOTAUX	182 376,38 €	170 679,25 €	133 703,89 €	114 779,35 €	316 080,27 €	285 458,60 €
Résultats de clôture	11 697,13 €	- €	18 924,54 €	- €		
Reste à réaliser	- €		- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	182 376,38 €	170 679,25 €	133 703,89 €	114 779,35 €	316 080,27 €	285 458,60 €
RESULTATS DEFINITIFS	11 697,13 €	- €	18 924,54 €		30 621,67 €	- €

- Après en avoir délibéré hors de la présence de Pauline GODET, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2024 du budget annexe Maisons médicales.

15. Adoption du compte administratif du budget annexe Camping site du lac.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif du budget annexe Camping site du lac résumé comme suit :

608-BUDGET ANNEXE CAMPING SITE DU LAC

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	592,64 €	174 604,43 €	- €	174 604,43 €	592,64 €
Opérations de l'exercice	80 514,72 €	2 091,67 €	94 492,05 €	111 447,37 €	175 006,77 €	113 539,04 €
TOTAUX	80 514,72 €	2 684,31 €	269 096,48 €	111 447,37 €	349 611,20 €	114 131,68 €
Résultats de clôture	77 830,41 €	- €	157 649,11 €	- €		
Reste à réaliser	- €	- €	35 053,00 €	164 728,00 €	35 053,00 €	164 728,00 €
TOTAUX CUMULES	80 514,72 €	2 684,31 €	304 149,48 €	276 175,37 €	384 664,20 €	278 859,68 €
RESULTATS DEFINITIFS	77 830,41 €	- €	27 974,11 €	- €	105 804,52 €	- €

- Après en avoir délibéré hors de la présence de Pauline GODET, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2024 du budget annexe Camping Site du lac.

16. Adoption du compte administratif du budget annexe Port de plaisance.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif du budget annexe Port de plaisance résumé comme suit :

610-BUDGET ANNEXE PORT DE PLAISANCE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	512,55 €	15 979,76 €	- €	15 979,76 €	512,55 €
Opérations de l'exercice	109 490,15 €	60 548,35 €	117 389,06 €	35 752,25 €	226 879,21 €	96 300,60 €
TOTAUX	109 490,15 €	61 060,90 €	133 368,82 €	35 752,25 €	242 858,97 €	96 813,15 €
Résultats de clôture	48 429,25 €	- €	97 616,57 €	- €		
Reste à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	109 490,15 €	61 060,90 €	133 368,82 €	35 752,25 €	242 858,97 €	96 813,15 €
RESULTATS DEFINITIFS	48 429,25 €	- €	97 616,57 €		146 045,82 €	- €

- Après en avoir délibéré hors de la présence de Pauline GODET, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2024 du budget annexe Port de plaisance.

17. Adoption du compte administratif du budget annexe ADS.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif du budget annexe ADS résumé comme suit :

605-BUDGET ANNEXE ADS

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	45 321,69 €	3 813,31 €	- €	3 813,31 €	45 321,69 €
Opérations de l'exercice	349 119,19 €	293 207,00 €	- €	28 705,45 €	349 119,19 €	321 912,45 €
TOTAUX	349 119,19 €	338 528,69 €	3 813,31 €	28 705,45 €	352 932,50 €	367 234,14 €
Résultats de clôture	10 590,50 €	- €	- €	24 892,14 €		
Reste à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	349 119,19 €	338 528,69 €	3 813,31 €	28 705,45 €	352 932,50 €	367 234,14 €
RESULTATS DEFINITIFS	10 590,50 €	- €	- €	24 892,14 €		14 301,64 €

- Après en avoir délibéré hors de la présence de Pauline GODET, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2024 du budget annexe ADS.

18. Adoption du compte administratif du budget annexe Actipôle.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif du budget annexe Actipôle résumé comme suit :

612-BUDGET ANNEXE ACTIPOLE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	1 850,45 €	28 715,77 €	- €	28 715,77 €	1 850,45 €
Opérations de l'exercice	388 584,34 €	233 419,81 €	158 405,46 €	163 126,57 €	546 989,80 €	396 546,38 €
TOTAUX	388 584,34 €	235 270,26 €	187 121,23 €	163 126,57 €	575 705,57 €	398 396,83 €
Résultats de clôture	153 314,08 €	- €	23 994,66 €	- €		
Reste à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	388 584,34 €	235 270,26 €	187 121,23 €	163 126,57 €	575 705,57 €	398 396,83 €
RESULTATS DEFINITIFS	153 314,08 €	- €	23 994,66 €		177 308,74 €	- €

- Après en avoir délibéré hors de la présence de Pauline GODET, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2024 du budget annexe Actipôle.

19. Adoption du compte administratif du budget annexe Orofusion.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif du budget annexe Orofusion résumé comme suit :

606-BUDGET ANNEXE AR OROFUSION

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	10 095,27 €	- €	91 395,00 €	- €	101 490,27 €
Opérations de l'exercice	147 025,08 €	148 415,20 €	8 664,00 €	142 065,08 €	155 689,08 €	290 480,28 €
TOTAUX	147 025,08 €	158 510,47 €	8 664,00 €	233 460,08 €	155 689,08 €	391 970,55 €
Résultats de clôture	- €	11 485,39 €	- €	224 796,08 €		236 281,47 €
Reste à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	147 025,08 €	158 510,47 €	8 664,00 €	233 460,08 €	155 689,08 €	391 970,55 €
RESULTATS DEFINITIFS		11 485,39 €		224 796,08 €		236 281,47 €

- Après en avoir délibéré hors de la présence de Pauline GODET, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2024 du budget annexe Orofusion.

20. Adoption du compte administratif du budget annexe Atelier relais Ousson nord.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif du budget annexe Atelier-relais Ousson Nord résumé comme suit :

607-BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS OUSSON NORD

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	88 946,54 €	- €	557,51 €	- €	89 504,05 €
Opérations de l'exercice	373 487,64 €	389 214,72 €	72 877,20 €	364 736,00 €	446 364,84 €	753 950,72 €
TOTAUX	373 487,64 €	478 161,26 €	72 877,20 €	365 293,51 €	446 364,84 €	843 454,77 €
Résultats de clôture	- €	104 673,62 €	- €	292 416,31 €		
Reste à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	373 487,64 €	478 161,26 €	72 877,20 €	365 293,51 €	446 364,84 €	843 454,77 €
RESULTATS DEFINITIFS		104 673,62 €		292 416,31 €		397 089,93 €

- Après en avoir délibéré hors de la présence de Pauline GODET, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2024 du budget annexe Atelier-relais Ousson Nord.

21. Adoption du compte administratif du budget annexe ZAC La Picardière.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif du budget annexe ZAC de La Picardière résumé comme suit :

604-BUDGET ANNEXE ZAC DE LA PICARDIERE

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Opérations de l'exercice	716 612,34 €	716 612,51 €	715 412,34 €	715 412,34 €	1 432 024,68 €	1 432 024,85 €
TOTAUX	716 612,34 €	716 612,51 €	715 412,34 €	715 412,34 €	1 432 024,68 €	1 432 024,85 €
Résultats de clôture	- €	0,17 €	- €	- €		0,17 €
Reste à réaliser	- €	- €	- €	- €	- €	- €
TOTAUX CUMULES	716 612,34 €	716 612,51 €	715 412,34 €	715 412,34 €	1 432 024,68 €	1 432 024,85 €
RESULTATS DEFINITIFS		0,17 €		- €		0,17 €

- Après en avoir délibéré hors de la présence de Pauline GODET, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2024 du budget annexe ZAC de La Picardière.

22. Adoption du compte administratif du budget annexe ZA Pré du pont.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif du budget annexe ZA Pré du Pont résumé comme suit :

603-BUDGET ANNEXE ZA PRE DU PONT

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	- €	- €	- €	- €	- €
Opérations de l'exercice	137 901,92 €	137 901,92 €	137 901,92 €	137 901,92 €	275 803,84 €	275 803,84 €
TOTAUX	137 901,92 €	137 901,92 €	137 901,92 €	137 901,92 €	275 803,84 €	275 803,84 €
Résultats de clôture						
Reste à réaliser					- €	- €
TOTAUX CUMULES	137 901,92 €	137 901,92 €	137 901,92 €	137 901,92 €	275 803,84 €	275 803,84 €
RESULTATS DEFINITIFS		- €		- €		

- Après en avoir délibéré hors de la présence de Pauline GODET, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2024 du budget annexe ZA Pré du Pont.

23. Adoption du compte administratif du budget annexe Eau.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif du budget annexe Eau résumé comme suit :

620-BUDGET ANNEXE EAU

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	- €	418 114,35 €	- €	820 356,25 €	- €	1 238 470,60 €
Opérations de l'exercice	5 791 334,92 €	5 617 946,96 €	1 666 298,28 €	3 641 069,36 €	7 457 633,20 €	9 259 016,32 €
TOTAUX	5 791 334,92 €	6 036 061,31 €	1 666 298,28 €	4 461 425,61 €	7 457 633,20 €	10 497 486,92 €
Résultats de clôture		244 726,39 €	- €	2 795 127,33 €		
Reste à réaliser	- €	- €	1 189 209,12 €	273 566,80 €	1 189 209,12 €	273 566,80 €
TOTAUX CUMULES	5 791 334,92 €	6 036 061,31 €	2 855 507,40 €	4 734 992,41 €	8 646 842,32 €	10 771 053,72 €
RESULTATS DEFINITIFS		244 726,39 €		1 879 485,01 €		2 124 211,40 €

- Après en avoir délibéré hors de la présence de Pauline GODET, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2024 du budget annexe Eau.

24. Adoption du compte administratif du budget annexe Assainissement.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'approuver le compte administratif du budget annexe Assainissement résumé comme suit :

621-BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	580 676,91 €	- €	- €	1 006 965,45 €	580 676,91 €	1 006 965,45 €
Opérations de l'exercice	2 569 839,98 €	3 531 056,05 €	2 400 760,37 €	2 637 742,74 €	4 970 600,35 €	6 168 798,79 €
TOTAUX	3 150 516,89 €	3 531 056,05 €	2 400 760,37 €	3 644 708,19 €	5 551 277,26 €	7 175 764,24 €
Résultats de clôture	- €	380 539,16 €	- €	1 243 947,82 €		
Reste à réaliser	- €	- €	719 032,57 €	273 514,00 €	719 032,57 €	273 514,00 €
TOTAUX CUMULES	3 150 516,89 €	3 531 056,05 €	3 119 792,94 €	3 918 222,19 €	6 270 309,83 €	7 449 278,24 €
RESULTATS DEFINITIFS		380 539,16 €		798 429,25 €	- €	1 178 968,41 €

- Après en avoir délibéré hors de la présence de Pauline GODET, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le compte administratif 2024 du budget annexe Assainissement.

Il est procédé à une interruption de séance pour signature des feuilles d'émargement spécifiques au vote des comptes administratifs 2024.

25. Affectation des résultats 2024 du budget principal.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2024 comme suit :

600- BUDGET PRINCIPAL			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	7 250 282,03 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	20 925 039,49 €	-18 522 742,70 €	2 402 296,79 €
Excédent d'exploitation reporté (B=R002)			4 847 985,24 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	5 341 313,62 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	5 137 545,60 €	-6 526 803,10 €	-1 389 257,50 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			6 730 571,12 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses	1 472 896,00 €	-6 065 270,00 €	-4 592 374,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			748 939,62 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation pour l'exercice 2023 comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			0,00 €
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			7 250 282,03 €
Report déficitaire en exploitation (FD 002)			0,00 €

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire décide d'affecter les résultats comme présenté.

26. Affectation des résultats 2024 du budget annexe Gestion des déchets.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2024 comme suit :

613-GESTION DES DECHETS			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	2 350 007,84 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	5 338 841,50 €	-4 937 197,60 €	401 643,90 €
Excédent d'exploitation reporté (B=FR002)			1 948 363,94 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	-115 170,00 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	300 916,95 €	-469 985,82 €	-169 068,87 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			53 898,87 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses	0,00 €	-57 414,00 €	-57 414,00 €
Déficit de financement de la section d'investissement (F + G)			-172 584,00 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			172 584,00 €
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)			
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)			
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			2 177 423,84 €

- Après en avoir délibéré, **PAR 54 VOIX POUR et 1 ABSTENTION (Thierry GUITTET)**, le conseil communautaire décide d'affecter les résultats 2024 du budget annexe gestion des déchets comme présenté.

27. Affectation des résultats 2024 du budget annexe GEMAPI.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2024 comme suit :

615 - GEMAPI			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B		RECETTES	DEPENSES
			156 846,24 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses		611 687,20 €	-454 840,96 €
Déficit d'exploitation reporté (B=FD002)			0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E		RECETTES	DEPENSES
			-29 981,61 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses		517 674,61 €	-527 918,32 €
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = D 001)			-10 243,71 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses		65 070,00 €	-33 525,00 €
			31 545,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			1 563,39 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			0,00 €
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)			
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)			
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			156 846,24 €

- Après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**, le conseil communautaire décide d'affecter les résultats du budget annexe GEMAPI comme présenté.

28. Affectation des résultats 2024 du budget annexe SPANC.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2024 comme suit :

611-SPANC			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B		RECETTES	DEPENSES
			-61 999,48 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses		70 000,00 €	-70 644,21 €
Déficit d'exploitation reporté (B=D 002)			-61 355,27 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E		RECETTES	DEPENSES
			-5 258,75 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses		57 864,99 €	-28 000,00 €
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)			29 864,99 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses		41 479,80 €	-35 000,00 €
			-35 123,74 €
			6 479,80 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			1 221,05 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			0,00 €
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)			
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)			
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			0,00 €
Report déficitaire en exploitation (FD 002)			-61 999,48 €

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire décide d'affecter les résultats du budget annexe ADS comme présenté.

33. Affectation des résultats 2024 du budget annexe Actipôle.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2024 comme suit :

612-ACTIPOLE			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	-153 314,08 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	233 419,81 €	-388 584,34 €	-155 164,53 €
Excédent d'exploitation reporté (B=FR002)			1 850,45 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	-23 994,66 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	163 126,57 €	-158 405,46 €	4 721,11 €
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)			-28 715,77 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Déficit de financement de la section d'investissement (F + G)			-23 994,66 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			0,00 €
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)			
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)			
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			0,00 €
Report déficitaire en exploitation (FD 002)			-153 314,08 €

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire décide d'affecter les résultats du budget annexe Actipôle comme présenté.

34. Affectation des résultats 2024 du budget annexe AR Orofusion.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2024 comme suit :

606-AR OROFUSION			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	11 485,39 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	148 415,20 €	-147 025,08 €	1 390,12 €
Excédent d'exploitation reporté (B=FR002)			10 095,27 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	224 796,08 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	142 065,08 €	-8 664,00 €	133 401,08 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			91 395,00 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			224 796,08 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			0,00 €
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)			
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)			
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			11 485,39 €

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire décide d'affecter les résultats du budget annexe AR Orouffusion comme présenté.

35. Affectation des résultats 2024 du budget annexe AR Orouffusion nord.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2024 comme suit :

607-ATELIERS RELAIS Orouffusion nord			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	104 673,62 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	389 214,72 €	-373 487,64 €	15 727,08 €
Excédent d'exploitation reporté (B=FR002)			88 946,54 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	292 416,31 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	364 736,00 €	-72 877,20 €	291 858,80 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			557,51 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			292 416,31 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			0,00 €
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)			
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)			
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			104 673,62 €
Report déficitaire en exploitation (FD 002)			

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire décide d'affecter les résultats du budget annexe AR Orouffusion nord comme présenté.

36. Affectation des résultats 2024 du budget annexe ZAC La Picardière.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2024 comme suit :

604-ZAC LA PICARDIERE			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	0,17 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	716 612,51 €	-716 612,34 €	0,17 €
Excédent d'exploitation reporté (B=FR002)			0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	715 412,34 €	-715 412,34 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)			0,00 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Deficit de financement de la section d'investissement (F + G)			0,00 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			0,00 €
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)			
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)			
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			0,17 €

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire décide d'affecter les résultats du budget annexe ZAC La Picardière au budget annexe Lotissements ZA comme présenté.

37. Affectation des résultats 2024 du budget annexe ZA Pré du Pont.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2024 comme suit :

603-ZA PRE DU PONT			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	0,00 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	137 901,92 €	-137 901,92 €	0,00 €
Excédent d'exploitation reporté (B=FR002)			0,00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	0,00 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	137 901,92 €	-137 901,92 €	0,00 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			0,00 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			0,00 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation pour l'exercice 2023 comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR			0,00 €
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)			
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)			
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			0,00 €

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire décide d'affecter les résultats du budget annexe ZA Pré du Pont au budget annexe Lotissements ZA comme présenté.

38. Affectation des résultats 2024 du budget annexe Eau.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2024 comme suit :

620 EAU			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	244 726,39 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	5 617 946,96 €	-5 791 334,92 €	-173 387,96 €
Excédent d'exploitation reporté (B=FR002)			418 114,35 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	2 795 127,33 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	3 641 069,36 €	-1 666 298,28 €	1 974 771,08 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			820 356,25 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses	273 566,80 €	-1 189 209,12 €	-915 642,32 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			1 879 485,01 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			0,00 €
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)			
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)			
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			244 726,39 €
correction 1 € en + au BP 2025			244 727,39 €

Un écart avec le compte de gestion à rajouter au report excédentaire d'exploitation + 1 € (erreur de reprise), soit une reprise en 2024 qui aurait dû être au FR002 de 418 115.35 €, la correction sera apportée au budget primitif 2025.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire décide d'affecter les résultats du budget annexe Eau comme présenté.**

39. Affectation des résultats 2024 du budget annexe Assainissement.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'affecter les résultats 2024 comme suit :

621 ASSAINISSEMENT			
Résultat d'exploitation à affecter C = A+B	RECETTES	DEPENSES	380 539,16 €
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses	3 531 056,05 €	-2 569 839,98 €	961 216,07 €
Déficit d'exploitation reporté (B=FD002)			-580 676,91 €
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	RECETTES	DEPENSES	1 243 947,82 €
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses	2 637 742,74 €	-2 400 760,37 €	236 982,37 €
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = IR 001)			1 006 965,45 €
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses	273 514,00 €	-719 032,57 €	-445 518,57 €
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)			798 429,25 €
décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :			
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)			0,00 €
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)			
Affectation en réserves réglementées (IR 1064)			
Report excédentaire en exploitation (FR 002)			380 539,16 €
Report déficitaire en exploitation (FD 002)			0,00 €

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire décide d'affecter les résultats du budget annexe Assainissement comme présenté.**

40. Vote des taux d'imposition 2025.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Pour 2025, Pierre ROUX propose au conseil communautaire de voter des taux identiques à ceux de l'année 2024, soit :

- Taxe sur le foncier bâti : 3.57 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 11.97 %
- Taxe d'habitation des résidences secondaires : 3.62 %
- Cotisation foncière des entreprises : 24.74 %
- Taux mis en réserve de CFE : 0.12 %.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire vote les taux d'imposition pour 2025 tels que présentés.**

41. Vote de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) 2025.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Pour 2025, Pierre ROUX propose au conseil communautaire de voter un taux de TEOM identique à celui de l'année 2024, soit 9.31%.

Le produit attendu de 4 234 186 € sera intégré dans le budget annexe Gestion des déchets.

- **Après en avoir délibéré, PAR 53 VOIX POUR, 1 CONTRE (Thierry GUITTET) et 1 ABSTENTION (Bruno FORT), le conseil communautaire fixe le taux de la TEOM à 9,31 % pour 2025.**

42. Vote de la taxe GEMAPI, fixation du produit 2025.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'arrêter le produit de la taxe GEMAPI à 500 000 € pour 2025 (350 000 € en 2024).

Le produit attendu sera intégré dans le budget annexe GEMAPI.

- **Après en avoir délibéré, PAR 54 VOIX POUR ET 1 CONTRE (Thierry GUITTET), le conseil communautaire décide d'arrêter le produit de la taxe pour la GEMAPI à 500.000 € pour l'année 2025.**

INTERVENTIONS :

Thierry GUITTET souhaite expliquer son vote contre ce budget. Il estime qu'il aurait été préférable de baisser le taux de TEOM à 9 %, soit une perte de 140 K€ à mettre en rapport avec les 400 k€ d'excédent réalisés chaque année. Cette somme aurait permis de compenser l'augmentation de la taxe GEMAPI.

Il rappelle que la TEOM a augmenté pour les contribuables de 16 % en 2022, de 14 % en 2023, et de 3,75 % en 2024. Les bases d'imposition augmentant tous les ans, la TEOM par glissement également, les 140 K€ auraient vite été récupérés. Il regrette la capitalisation faite sur le budget annexe Gestion des déchets.

43. Vote du budget principal 2025.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'adopter le budget principal 2025 comme suit :

600 - BUDGET PRINCIPAL 2025	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	28 516 121.91 €	28 516 121.91 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	27 626 534.17 €	27 626 534.17 €
TOTAL	56 142 656.08 €	56 142 656.08 €

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le budget primitif 2025 du budget principal.**

44. Vote du budget annexe Gestion des déchets 2025.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'adopter le budget annexe 2025 comme suit :

613 - BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS 2025	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 415 220.84 €	7 415 220.84 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 452 376.31 €	2 452 376.31 €
TOTAL	9 867 597.15 €	9 867 597.15 €

- Après en avoir délibéré, le conseil communautaire adopte le budget primitif 2025 du budget annexe Gestion des déchets PAR 53 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS (Bruno FORT et Thierry GUITTET).

45. Vote du budget annexe GEMAPI 2025.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'adopter le budget annexe 2025 comme suit :

615 - BUDGET ANNEXE GEMAPI 2025	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	860 715.54 €	860 715.54 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	2 096 161.37 €	2 096 161.37 €
TOTAL	2 956 876.91 €	2 956 876.91 €

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le budget primitif 2025 du budget annexe GEMAPI.

46. Vote du budget annexe SPANC 2025.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'adopter le budget annexe 2025 comme suit :

611 - BUDGET ANNEXE SPANC 2025	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	145 703,26 €	145 703,26 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	71 739,80 €	71 739,80 €
TOTAL	217 443,06 €	217 443,06 €

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le budget primitif 2025 du budget annexe SPANC.

47. Vote du budget annexe ADS 2025.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'adopter le budget annexe 2025 comme suit :

605 - BUDGET ANNEXE ADS 2025	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	330 864,00 €	330 864,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	36 014,59 €	36 014,59 €
TOTAL	366 878,59 €	366 878,59 €

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le budget primitif 2025 du budget annexe ADS.

48. Vote du budget annexe Lotissements ZA 2025.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX rappelle que le budget annexe ZA Pré du pont a été intégré au budget annexe ZAC de la Picardière, et renommé budget annexe « Lotissements ZA » au 1^{er} janvier 2025.

Il propose au conseil communautaire d'adopter le budget annexe 2025 comme suit :

604 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENTS ZA	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	995 625.70 €	995 625.70 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	995 625.53 €	995 625.53 €
TOTAL	1 991 251.23 €	1 991 251.23 €

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le budget primitif 2025 du budget annexe Lotissements ZA.

49. Vote du budget annexe Eau 2025.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'adopter le budget annexe 2025 comme suit :

620 - BUDGET ANNEXE EAU 2025	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 777 998.31 €	5 777 998.31 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	4 337 654.06 €	4 337 654.06 €
TOTAL	10 115 652.37 €	10 115 652.37 €

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le budget primitif 2025 du budget annexe Eau.

50. Vote du budget annexe Assainissement 2025.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'adopter le budget annexe 2025 comme suit :

621 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2025	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 742 539.16 €	3 742 539.16 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	4 619 906.20 €	4 619 906.20 €
TOTAL	8 362 445.36 €	8 362 445.36 €

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire adopte le budget primitif 2025 du budget annexe Assainissement.

51. Vote du budget annexe Transport 2024.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'adopter le budget annexe 2025 comme suit :

622 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS 2025	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	695 528,00 €	695 528,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	754 000,00 €	754 000,00 €
TOTAL	1 449 528,00 €	1 449 528,00 €

AGRICULTURE		29 689,00 €
SOLIDARITE PAYSANS RHONE ALPES	Agriculture	3 762,00 €
AFOCG 01- "L'Ain de ferme en ferme"	Agriculture	1 000,00 €
ADDEAR - animation local 2022 installation transmission agricole	Agriculture	2 520,00 €
Groupeement de defense sanitaire de l'Ain (GDS) lutte frelons asiatiques	Agriculture	6 238,00 €
GAEC BEL : convention de partenariat "sols du Bugey : mettons le couvert !"	Agriculture	2 359,00 €
GAEC Maison FUSILLET : convention de partenariat "sols du Bugey : mettons le couvert !"	Agriculture	2 360,00 €
GAEC de la Grange Ronde : convention de partenariat "sols du Bugey : mettons le couvert !"	Agriculture	2 360,00 €
GAEC BLACK ANGUS : convention de partenariat "sols du Bugey : mettons le couvert !"	Agriculture	2 230,00 €
Mr Philippe VEYRON agriculteur : convention de partenariat "sols du Bugey : mettons le couvert !"	Agriculture	2 360,00 €
Association les témoins de la fiancé : la fiancée du picrate	Agriculture	2 500,00 €
ASS AMAP TERRE AIN D'ENTENTE	PAT	2 000,00 €
SOCIAL		81 010,00 €
SCOP GO ON (formations compétences clés Français Langue Etrangères DELF) ☞ <i>Financé par le dispositif BOP 104 (subvention perçue de l'Etat - SGAR)</i>	social	69 000,00 €
AVEMA France Victimes 01 : dispositif d'intervenants sociaux (convention 2024 2026)	social	3 400,00 €
ALFA 3A - Clauses sociales sur le territoire dans les marchés publics (convention du 23/06/2020 - subvention 3 610 €/an)	social	3 610,00 €
Croix Rouge : aide d'urgence à Mayotte	social	5 000,00 €
POLITIQUE DE L'HABITAT - PCAET OPAH		6 944,16 €
Association Tremplin (SIAO) (action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées : convention 2020 à 2022)	Politique habitat	3 444,16 €
ADIL de l'Ain (information sur le logement)	Politique habitat	3 500,00 €

657-Subventions de fonctionnement versées aux organismes (B)		593 648,74 €
657381- Subvention de fonctionnement versée aux autres établissements publics locaux		436 800,00 €
Office de tourisme Bugey Sud	Tourisme	362 800,00 €
EID (Maison du marais de Lavours)	culture	74 000,00 €
657382- Subvention de fonctionnement aux organismes publics divers		- €
Chambre d'agriculture : appui technique et animation PAEC	Agriculture	
65733- Subvention de fonctionnement versée au Département		39 298,74 €
Département de l'Ain subvention poste éducateur (convention prévention spécialisée 2024 2026) participation 2024	Social	12 115,74 €
Département de l'Ain subvention poste éducateur (convention prévention spécialisée 2024 2026) participatin 2025	Social	27 183,00 €
657341 - Subvention aux collectivités		6 000,00 €
Ville de Belley : Les Epicuriennes de Belley - festival de la gastronomie	Patrimoine	6 000,00 €
65741 - Subvention aux ménages		62 500,00 €
Particuliers : dispositif social de l'eau	Social	62 500,00 €
65742 - Subvention aux entreprises		29 050,00 €
Foyer de vie Roche Fleurie ORSAC : logement temporaire	Politique habitat	1 050,00 €
SCI POLE DES BERGERS : subvention aide démarrage	Agriculture	10 000,00 €
Comuto Blablacar daily incitation covoiturage	Mobilité	18 000,00 €
657363 - Subvention au CCAS		20 000,00 €
CCAS de Belley : action d'animation politique de la ville : animations	social	20 000,00 €

655- Contributions (C)		60 791,00 €
65568- autres contributions		55 086,00 €
CC HAUT BUGEY AGGLOMERATION - Dispositif replantation forestière (convention 2020-2023)	Agriculture	18 000,00 €
CC HAUT BUGEY AGGLOMERATION - Dispositif replantation forestière (convention 2020-2023)	Agriculture	10 501,00 €
CC HAUT BUGEY AGGLOMERATION - Dispositif replantation forestière (convention 2024)	Agriculture	21 000,00 €
SEMA - Contribution plan pastoral de 2022 à 2026	Agriculture	5 585,00 €
65574 - contribution politique de l'habitat		5 705,00 €
DPT 01 : convention observatoire départemental de l'Habitat (ODH)	Politique habitat	5 705,00 €
014- Atténuation de produits (D)		118 390,52 €
73918 Reversement, restitutions et prélèvement divers		118 390,52 €
Office de tourisme Bugey Sud (reversement taxe de séjour)	culture	118 390,52 €

2 -SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT VERSEES		
TOTAL GENERAL DU CHAPITRE 204 (A+B+C+D+E+F+G)		1 003 198,00 €
2041582- Subvention d'équipement aux organismes publics (A)		138 209,00 €
ECONOMIE		138 209,00 €
SIEA : extension réseau fibre (convention 2020 -2035)	Economie	108 209,00 €
Siea : branchements projets implantation	Economie	30 000,00 €
204182- Subvention d'équipement aux organismes publics divers (B)		244 989,00 €
OPAH		244 989,00 €
Particuliers : lutte contre la vacance du logement, soutien à la redynamisation de Belley et réaménagement du centre ville (conventions)	Politique de l'habitat OPAH	244 989,00 €
2041412 - Subvention d'équipement versée aux communes (D)		600 000,00 €
		600 000,00 €
Communes fonds de concours		600 000,00 €
20422 - Subvention d'équipement versée aux personnes de droit privé (E)		20 000,00 €
		20 000,00 €
aide directe aux candidats à l'installation d'agriculteurs	Agriculture	20 000,00 €

BUDGET ANNEXE GESTION DES DECHETS		
65748- Subvention de fonctionnement versée aux associations		22 200,00 €
		22 200,00 €
VALORISTE BUGEY SUD		21 000,00 €
Association SIAFM : soutien déshérités de Madagascar		1 200,00 €
655- Contributions		135 000,00 €
65568- autres contributions		135 000,00 €
COM COM DE YENNE		50 000,00 €
HAUT BUGEY AGGLOMERATION		22 000,00 €
SYCLUM ARANDON		25 600,00 €
COM COM PLAINE DE L AIN		36 000,00 €
AMORCE		1 000,00 €
RESEAU COMPOST CITOYEN		400,00 €

BUDGET ANNEXE GEMAPI		
655- Contributions		150 000,00 €
65568- autres contributions		150 000,00 €
SYNDICAT DU RHONE (SYDCEHR)		50 000,00 €
SYNDICAT DU HAUT RHONE (SHR)		100 000,00 €

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve le versement des subventions aux associations et organismes divers.

INTERVENTIONS :

Francine MARTINAT apporte des compléments d'informations sur la subvention votée pour l'organisme GO-ON pour des formations d'apprentissage de la langue française.

Xavier VINCENT demande si l'association « Bugey en musique » recevra une subvention pour un festival de musique à Saint-Martin-de Bavel.

Régis CASTIN répond par l'affirmative, une subvention de 3000 € sera attribuée.

53. Vote des subventions et avances aux budgets annexes.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Après examen des besoins pour l'équilibre des budgets annexes, Pierre ROUX propose au conseil communautaire d'approuver :

- Une subvention de fonctionnement du budget principal au budget annexe Transports d'un montant de 199 000 €.
- Les avances suivantes du budget principal aux budgets annexes :
 - Lotissement ZA : 144 999.83 €
 - Transports : 700 000 €
- Les remboursements des avances des budgets annexes au budget principal :
 - Transports : 700 000 €

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve le versement de ces subventions et avances aux budgets annexes.**

54. Autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) du budget principal.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Pierre ROUX propose au conseil communautaire de délibérer pour :

- Modifier l'AP **Bâtiment siège** pour un montant total de 8 339 744,11 € (7 562 544 € en 2024).
- Modifier l'AP **Voie verte Cressin-Rochefort/Culoz-Béon** pour un montant total de 1 867 540 € (1 828 140 € en 2024).
- Modifier l'AP **Aménagement cascade de Glandieu** pour un montant total de 1 915 698 € (1 920 000 € en 2024).
- Modifier l'AP **OPAH** pour un montant total de 540 836 € (427 600 € en 2024).
- Modifier l'AP **Aire de grand passage** pour un montant total de 66 370,68 € (576 350.68 € en 2024).
- Modifier l'AP **Maison Marais** pour un montant total de 824 064,48 € (1 468 000 € en 2024).

INTERVENTIONS :

- AP Aire de grand passage.

Xavier VINCENT demande des précisions sur cet AP.

Francine MARTINAT rappelle qu'un nouveau schéma départemental d'accueil des gens du voyage est en cours de préparation, et qu'il comprendra un volet sur la sédentarisation. La CCBS dispose déjà d'aires pour la sédentarisation qu'il sera nécessaire de mettre aux normes. 550 000 € sont donc fléchés au cas où les travaux de mise aux normes devaient intervenir rapidement.

- AP voie verte Cressin-Rochefort/Culoz-Béon.

Xavier VINCENT interroge sur l'augmentation de ce projet.

Régis CASTIN répond qu'il n'y a pas d'augmentation, et que les différences de montant proviennent des chiffrages en HT puis en TTC.

Suite à la commission des Finances au cours de laquelle ce projet avait été étudié, André BOLON demande un point sur le financement des partenaires.

Régis CASTIN précise que les demandes de subventions sont en cours d'instruction.

Pierre ROUX ajoute que ce projet sera très fortement subventionné.

Xavier VINCENT demande la marche à suivre car il souhaite voter contre ce projet de voie verte mais pas contre les autres projets.

Pauline GODET répond que la délibération proposée concerne des autorisations budgétaires de programme, et que le vote ne peut être que global à ce stade. La délibération ne porte pas sur l'approbation (ou non) de la voie verte.

Elle rappelle qu'il y a des temps dédiés (travail en commission, présentation en conseil communautaire) pendant lesquels chaque élu a le droit de s'exprimer et a la liberté d'être contre un projet. Une fois ces temps d'échange et de validation passés, il est trop tard pour s'opposer.

Pauline GODET rappelle également que la commission Finances n'a pas vocation à remettre en cause l'opportunité d'un projet validé par le conseil communautaire, c'est irrespectueux pour le travail des autres élus sur le dossier, son rôle concerne uniquement la viabilité budgétaire et financière de la CCBS et sa capacité économique à porter un projet.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve la mise à jour des autorisations de programme telle que présentée.**

Pierre ROUX remercie l'ensemble des services pour l'élaboration de ce budget.

Il ajoute que, face aux perspectives pessimistes qui se profilent, les élus doivent rester très prudents.

55. Pacte financier et fiscal de solidarité.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

Pauline GODET rappelle qu'ayant signé un nouveau contrat de ville le 18 septembre 2024 pour la période 2024-2030, la CCBS a initié avec ses communes membres une large concertation en vue de l'adoption d'un pacte financier et fiscal de solidarité (PFFS).

A l'issue d'une ultime présentation lors de la Conférence des Maires du 5 mars 2025 et du débat qui a suivi, les Maires des communes membres de Bugey-Sud se sont unanimement prononcés pour mettre en œuvre un PFFS qui consistera en la création d'un fonds de concours destiné à soutenir les communes dans le financement de leurs investissements.

Pauline GODET indique que ce premier pacte à l'échelle de Bugey-Sud vient formaliser le consensus politique trouvé pour :

- Traduire la solidarité de la CCBS vers ses communes membres.
- Atténuer une inégale répartition des ressources et des charges sur le territoire et intervenir par la mise en commun de certaines ressources financières.
- Prendre en compte des charges supportées par certaines communes pour des équipements/services à portée communautaire.
- Contribuer à un aménagement équilibré du territoire communautaire.
- Faciliter la mise en œuvre du projet de territoire.
- Contribuer à la faisabilité financière de certains projets en diminuant le reste à charge pour les communes.

Dans ce cadre, elle propose au conseil communautaire d'adopter un PFFS, au titre des années 2025 et 2026, consistant à la création d'un fonds de concours d'un montant de 600 000 € pour les projets d'investissements suivants :

Commune	Description synthétique du projet	Date prévisionnelle de démarrage	Montant travaux	Montant études et/ou maîtrise d'œuvre	Montant total (HT)	Montant attribué
Belley	Plaine sportive	17/06/2025	9 340 704,00 €	1 382 000,00 €	10 722 704,00 €	300 000,00 €
Champagne-en-Valromey	Piscine	T1 2026	340 000,00 €		340 000,00 €	80 000,00 €
Culoz-Béon	Base de loisirs	01/03/2025	275 000,00 €	25 000,00 €	300 000,00 €	80 000,00 €
Haut-Valromey	Terrain de tennis	S1 2025	27 274,80 €		27 274,80 €	5 000,00 €
Massignieu-de-Rives	Aménagement site du Lit au Roi	01/09/2025	127 883,00 €		127 883,00 €	30 000,00 €
Polliou	Site de Barterand	03/02/2025	413 923,89 €		413 923,89 €	30 000,00 €

Colomieu	Eclairage stade	NC	28 500,00 €		28 500,00 €	5 000,00 €
Artemare	Micro-crèche	07/04/2025	2 013 600,00 €		2 013 600,00 €	30 000,00 €
Virignin	Réhabilitation de l'aile sud de la Mairie en espace de coworking	01/04/2024	192 642,67 €	32 431,14 €	225 073,81 €	30 000,00 €
Virieu le Grand	Terrains de tennis	T2 2025	117 775,00 €		117 775,00 €	5 000,00 €

Pauline GOGET souligne que tous les dossiers transmis par les communes seront aidés. C'est un geste fort de l'intercommunalité d'aider des projets cohérents, structurants qui vont à la fois améliorer le cadre de vie des habitants et renforcer l'attractivité du territoire. Ce pacte matérialise la volonté de travailler ensemble pour le territoire, l'intercommunalité en soutien des projets communaux.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve le pacte fiscal financier et solidaire, consistant en la création d'un fonds de concours d'un montant de 600 000 € au titre des années 2025 et 2026, et approuve le projet de règlement de fonds de concours.**

56. Protocole d'accord transactionnel avec la ville de Belley.

- ✓ **Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.**

En lien avec le sujet précédent, Pauline GODET propose au conseil communautaire d'autoriser la signature d'un protocole d'accord transactionnel avec la ville de Belley.

Via ce protocole, la CCBS s'engage à :

- Verser un rattrapage de dotation de solidarité communautaire à la Ville de Belley au titre des années 2020 à 2024. Ce montant est à ce jour estimé à 934 000 €, et sera définitivement fixé par les notifications officielles des dotations définitives de l'exercice 2024. En considérant la somme de 934 000 Euros le versement interviendra selon les échéances suivantes :
 - 2025 : 425 000 Euros.
 - 2026 : 509 000 Euros.
- Proposer au conseil communautaire d'acter, dans le cadre d'un pacte fiscal et financier, au titre des années 2025 et 2026, le versement, par la CCBS à la Ville de Belley, d'un fonds de concours de 300 000 € dont le versement interviendra selon les échéances suivantes :
 - 2025 : 150 000 Euros.
 - 2026 : 150 000 Euros.
- A compter de l'année 2027, et sauf accord dans le cadre d'un PFFS à élaborer et approuver, verser une dotation de solidarité communautaire de droit commun.

En contrepartie, la Ville de Belley renonce à tout recours gracieux et/ou contentieux tendant à une recherche de rattrapage de dotation de solidarité communautaire pour les années antérieures à 2020.

Pauline GOGET rappelle qu'il s'agit d'un accord juste, validé par la Ville de Belley, et conforme à ce qui a été présenté en Conférence des maires.

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire approuve le protocole transactionnel à conclure avec la ville de Belley.**

Pauline GOGET ajoute que d'autres formes de coopération et de mutualisation peuvent être travaillées en parallèle, notamment entre communes.

Elle indique notamment que les élus de Champagne-en-Valromey ont fait part de leur souhait de réhabiliter leur piscine et de discuter d'un éventuel transfert de compétence à la CCBS. Dans l'intervalle, la CCBS va mettre à disposition 2 maîtres-nageurs pour la saison estivale.

Il faut encourager toute forme d'entraide entre l'intercommunalité et les communes.

57. Remboursement des heures de voirie.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pierre ROUX demande au conseil communautaire de délibérer pour rembourser aux communes les soldes restants dus au titre de l'année 2024.

communes	Synthèse heures de voirie à 40 €	ANNEE 2024		
		Cumul versé au titre de l'exercice 2024	Régularisation solde à verser	TOTAL
AMBLEON	3 200 €	1 680 €	1 520 €	3 200 €
ANDERT CONDON	8 000 €	8 000 €	- €	8 000 €
ARBOYS-EN-BUGEY	17 600 €	17 600 €	- €	17 600 €
ARMIX		- €	- €	- €
ARTEMARE	14 000 €	4 900 €	9 100 €	14 000 €
ARVIERE EN VALROMEY	23 600 €	12 390 €	11 210 €	23 600 €
BELLEY	180 000 €	126 000 €	54 000 €	180 000 €
BREGNIER CORDON	24 000 €	4 200 €	19 800 €	24 000 €
BRENS	24 120 €	12 663 €	11 457 €	24 120 €
CEYZERIEU	49 120 €	8 596 €	40 524 €	49 120 €
CHAMPAGNE EN VALROMEY	16 720 €	8 778 €	7 942 €	16 720 €
CHAZEY BONS (avec Pugieu)	57 200 €	10 010 €	47 190 €	57 200 €
CHEIGNIEU LA BALME				
COLOMIEU	4 800 €	840 €	3 960 €	4 800 €
CONTREVOZ	18 000 €	12 600 €	5 400 €	18 000 €
CONZIEU	8 800 €	4 620 €	4 180 €	8 800 €
CRESSIN ROCHEFORT	13 120 €	2 296 €	10 824 €	13 120 €
CULOZ-BEON	39 360 €	13 776 €	25 584 €	39 360 €
CUZIEU	20 000 €	14 000 €	6 000 €	20 000 €
FLAXIEU				
GROSLEE SAINT BENOIT	20 040 €	7 014 €	13 026 €	20 040 €
HAUT VALROMEY	24 000 €	16 800 €	7 200 €	24 000 €
IZIEU	4 000 €	4 000 €	- €	4 000 €
LA BURBANCHE				
LAVOURS	2 000 €	2 000 €	- €	2 000 €
MAGNIEU-SAINT CHAMP	16 000 €	8 400 €	7 600 €	16 000 €
MARIGNIEU				
MASSIGNIEU DE RIVES	24 000 €	8 400 €	15 600 €	24 000 €
MURS GELIGNIEUX	6 000 €	1 050 €	4 950 €	6 000 €
PARVES ET NATTAGES	60 000 €	31 500 €	28 500 €	60 000 €
PEYRIEU	26 040 €	13 671 €	12 369 €	26 040 €
POLLIEU				
PREMEYZEL	4 800 €	840 €	3 960 €	4 800 €
ROSSILLON	6 400 €	6 400 €	- €	6 400 €
RUFFIEU	5 200 €	2 730 €	2 470 €	5 200 €
SAINT GERMAIN LES PAROISSES	8 000 €	5 600 €	2 400 €	8 000 €
SAINT MARTIN DE BAVEL	12 000 €	8 400 €	3 600 €	12 000 €
TALISSIEU	4 000 €	4 000 €	- €	4 000 €
VALROMEY SUR SERAN	68 400 €	23 940 €	44 460 €	68 400 €
VIRIEU LE GRAND	16 000 €	8 400 €	7 600 €	16 000 €
VIRIGNIN	28 000 €	4 900 €	23 100 €	28 000 €
VONGNES				
	856 520 €	420 994 €	435 526 €	856 520 €

- Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire décide de rembourser aux communes membres, le solde des heures de voirie effectuées par leur personnel communal au titre de l'exercice 2024, comme présenté.

58. Remboursement anticipé d'un emprunt.

- ✓ Axe 3 du projet de territoire : organiser et coordonner l'action publique au service de la mise en œuvre du projet commun.

Pauline GODET rappelle qu'un contrat de prêt d'un montant de 285 000 € a été signé avec la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre Est le 25/08/2014 pour le financement du bâtiment artisanal « Colorplast » sur la zone d'activité Ousson Nord à Magnieu.

Par sa délibération n° D2023-231 en date du 16 novembre 2023, le conseil communautaire a autorisé la cession du bâtiment Colorplast au bénéfice de société Foncière de la Tour, pour un prix de 297 500 € HT.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le remboursement par anticipation de cet emprunt selon des modalités suivantes :

N° DU PRÊT	CAPITAL RESTANT DU	INTERÊTS INTERCALAIRES (1)	INDEMNITES DE REMBOURSEMENT ANTICIPE (2)	TOTAL
001584945	99 788,06 €	151,90 €	455,70 €	100 395,66 €
	99 788,06 €	151,90 €	455,70 €	100 395,66 €

(1) Intérêts courus depuis le paiement de la dernière échéance

(2) Indemnités contractuelles.

N.B. : l'index "TEC 10" évoluant au 05 de chaque mois, nous vous remercions de nous contacter 15 jours avant le mandatement pour actualisation de l'indemnité de remboursement anticipé,

- **Après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE, le conseil communautaire décide de rembourser par anticipation l'emprunt présenté et autorise à régulariser l'indemnité de remboursement anticipé.**

Pauline GODET remercie l'assemblée pour cette séance, ainsi que l'ensemble des services pour le travail réalisé.

∞ ∞ ∞ ∞ ∞

Pauline GODET indique que la partie délibérative est achevée et propose un tour de table.

- Recomposition du conseil communautaire 2026-2032 :

André BOLON souhaite savoir ce qu'il en est de la répartition des sièges au conseil communautaire pour le prochain mandat.

Marcel BANDET indique que la préfecture a envoyé un courrier définissant la répartition de droit commun. L'étude des hypothèses d'accord local est en cours. Une prochaine conférence des maires débattrait d'une proposition de gouvernance, et le conseil communautaire pourra délibérer en juin sur le sujet.

Après avoir indiqué que le prochain conseil communautaire aurait lieu le 26 juin 2025, Pauline GODET clôt la séance.

La séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de séance,
Robert SERPOL



La présidente,
Pauline GODET

